

## L'EDITORIAL DU PRESIDENT

Pour réussir, que faut-il ? Un peu de savoir, beaucoup de savoir-faire et plus encore de faire savoir. Cette affirmation que l'on attribue à un Général dont j'ai oublié le nom nous sert de fil directeur pour 2002. Nous avons d'ailleurs commencé notre campagne de communication avec la parution des numéros 1 et 2 de notre bulletin d'information « Les infos du CDRP ».

Désormais, vous savez que le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte d'Or « C.D.R.P.21 » existe. Vos nombreuses réactions nous confortent dans notre action; sans fausse modestie l'idée était bonne. Nous allons donc continuer dans les prochains bulletins à vous expliquer notre fonctionnement et nos actions déclinées dans le plan stratégique 2002/2004.

Au nom de cette logique vous trouverez dans ce bulletin l'organigramme de notre comité.

Vingt-deux membres élus par l'assemblée générale pour 4 ans. Ce sont les principaux acteurs de la "dynamique randonnée" locale, membres de diverses associations dont ils apportent les points de vue, les projets, les méthodes, les objectifs. Notre CDRP vous paraîtra sans doute ainsi moins obscur et en reconnaissant des noms familiers, vous comprendrez que vous êtes vous-même bien représentés dans ses actions: défense des sentiers, travail avec les pouvoirs publics, actions de promotion, d'édition et de formation...

Mais que cela ne fasse pas oublier tous ceux et toutes celles qui ne sont pas élus mais qui aident efficacement, souvent dans l'ombre, et sans qui le CDRP ne pourrait pas mener à bien ses missions. Une question, pourquoi ne viendriez-vous pas les rejoindre ?

Le travail en profondeur du comité commence à porter ses fruits, 1100 licenciés, 30 associations fédérées en 2002, soit respectivement 23% et 42% d'augmentation par rapport à l'année 2001.

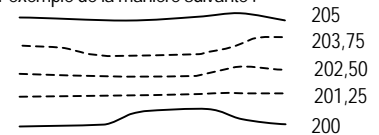
Alors, en débutant cette nouvelle saison de randonnée 2002/2003, nous sommes optimistes pour continuer notre progression. Bien évidemment nous comptons sur vous pour être nos messagers auprès des Côte-d'Oriens qui pratiquent la marche en les incitant à venir nous rejoindre, dites-leur qu'ils seront toujours les bienvenus et que nous les attendons.

L'automne arrive, soyez tous avec nous sur les beaux chemins de Côte d'Or.

Claude Baroudel.

### LECTURE DE CARTE. RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans le dessin des courbes de niveau du bulletin n°2. Pour la courbe intermédiaire il faut lire 467,5 au lieu de 465,5. C'est l'altitude moyenne entre les 2 courbes qui l'encadrent. Par ailleurs, dans le cas de très faible dénivelé, 3 courbes intermédiaires peuvent être représentées, alors cotées par exemple de la manière suivante :



### 28 et 29 Septembre 2002

Le C.D.R.P. 21 vous propose un **W.E. inter-associations**



### SUR LES PAS DE CEZANNE

**Samedi 28** : Aix-en-Provence, à pied.  
**Dimanche 29** : Randonnée de la journée sur les sentiers de la Sainte Victoire. 2 circuits possibles (de 5 à 6 heures).

**W.E. réservé aux licenciés FFRP** (licence IRA -FRA). Il est obligatoire d'être bien chaussé. Hébergement : Hôtel KYRIAD\*\*. 1/2 pension, ch de 2 ou 3.

Transport en autocar de tourisme.  
Coût du Voyage : Suivant le nombre de participants. Environ 100€ par personne.

**Renseignements et réservations :**

### 12 et 13 octobre 2002

#### 52<sup>ème</sup> BREVET DU RANDONNEUR PEDESTRE BOURGUIGNON

Cette manifestation dédiée à la randonnée pédestre, regroupe de 1500 à 2000 participants sur des distances de **15, 20, 30, 50 et 100 km**.

Tous ces parcours se déroulent sur chemins et sentiers de la région dijonnaise, balisés pour l'occasion, pour les 15, 20 et 30 km, les 50 km se faisant partiellement sous la conduite d'un chef de route. Les courtes distances s'adressant plus aux familles, les 50km aux randonneurs très confirmés.

Renseignements & inscriptions au CLUB ALPIN FRANÇAIS, 5, rue Caporal

### 22 septembre 2002 - CHENÔVE

#### JOURNEE DEPARTEMENTALE DE LA RANDONNEE

Rdv stade Cogourdan à Chenôve 30 minutes avant le départ. Petit déjeuner offert. Inscriptions **gratuites** au départ.

#### RANDONNEES PEDESTRES :

- 26 km départ 8 h - 20 km départ 8h 30  
- 16 km départ 9 h - 9 km départ 13h 30

#### RANDONNEES VTT :

- 37 km départ 9h 30 + 15 km l'après-midi  
- 15 km départ 10h + 10km l'après-midi.

Organisée par la fédération française de cyclotourisme en partenariat avec : L'Office Municipal des Sports de Chenôve, La ville de Chenôve.

### 13 octobre 2002

#### RANDONNEE DANS LA VALLEE DE L'OUCHÉ

Rdv : Mairie de La Bussière. 2 circuits.  
**Matin**. 12/14 km faciles "*Sur les pas de Vincenot*". Départ 8h 30. Retour au parking : 12h/12h 15. Repas à l'Abbaye : 12h 30 (Payant). Prévoir des chaussures pour la salle de restaurant.

**Après-midi** : 8 à 10 km faciles. Départ 14h 30. Forêt de Bouhey. Rando « jeu de piste-questionnaire », accessible à tous, même et **surtout aux enfants**. Retour aux voitures vers 17h/17h 30. Tout cela en musique.

Organisation : Rando-Gym Civry, ASPNMI.  
Inscriptions et réservations avant le 29/09 : M. Fédoroff : 03 80 33 43 02.

# L'ECHO DES SENTIERS

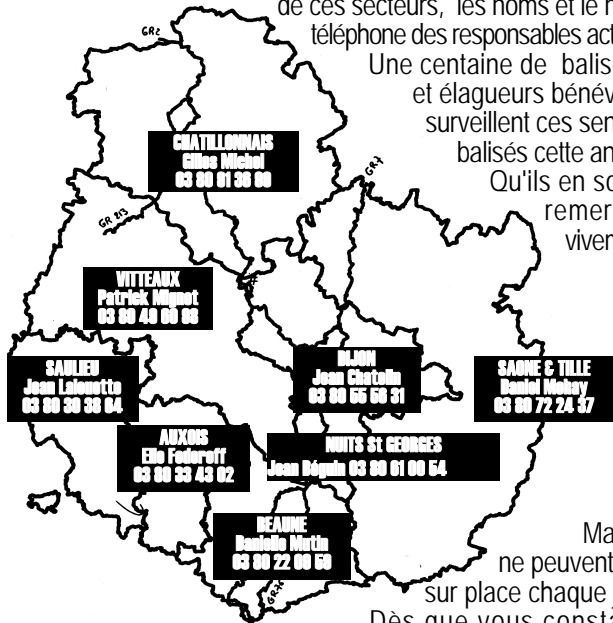
par Roger Mutin

**L**es sentiers balisés constituent le stade de la grande majorité des promeneurs et randonneurs et c'est très rare qu'une fédération sportive crée et entretienne elle-même une grosse partie de son terrain de sport.

L'an dernier, mon prédécesseur Jean Chatelin vous avait informé de la création des différents secteurs relatifs aux sentiers balisés de Côte-d'Or. Voici la carte approximative

de ces secteurs, les noms et le n° de téléphone des responsables actuels.

Une centaine de baliseurs et élagueurs bénévoles surveillent ces sentiers balisés cette année. Qu'ils en soient remerciés vivement.



Mais ils ne peuvent être sur place chaque jour.

Dès que vous constatez une anomalie grave ou une rupture importante de balisage de l'itinéraire, prévenez le responsable du secteur ou le CDRP au 03 80 63 64 60. Merci pour votre collaboration.

## Modifications à prévoir sur les sentiers balisés existants

**Q**uand nous marchons sur un sentier ou un chemin, nous sommes toujours chez quelqu'un : une commune, l'Etat, une association foncière ou tout simplement un propriétaire privé. Avant d'entrer chez quelqu'un, il est normal de lui demander l'autorisation. Jusqu'à maintenant, seules les demandes avaient été faites auprès des maires. La recherche systématique des propriétaires des parcelles traversées est en cours, effectuée par Claude Barouel et Guillaume Richelot, aidés de quelques responsables de la commission sentiers. Elle concerne en premier les sentiers à caractères sportif ou culturel marqués constituant les sentiers de catégorie 1 du PDIPR de Côte-d'Or.

Quand les autorisations ne peuvent être obtenues, des déviations sont à prévoir. Donc, attendez-vous à des modifications des itinéraires actuels. Vous en serez informés périodiquement par ce bulletin et par la rubrique "sentiers" sur le site Internet du CDRP. Le grand stade des chemins balisés va encore se développer tout en étant plus rigoureux du point de vue juridique et plus sécurisé.

## De nouveaux itinéraires

**L**a plupart des nouveaux sentiers sont à l'initiative de communautés de communes, de syndicats de pays, de SIVOM, ... alors que les sentiers balisés existants étaient surtout à l'initiative des associations de randonneurs. Le CDRP, dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général, aide à la mise en place de ces nouveaux réseaux. (Voir les nouvelles réalisations dans les secteurs).

## Modifications et réalisations par secteur

**Secteur de Beaune** : Des modifications ont été apportées afin d'avoir une plus grande sécurité et éviter certaines parcelles privées :

**Sentier J-M. Boivin. Cormot** : Au niveau des Granges d'Etagny, le JMB reste d'abord au-dessus, sur la Chaume, avant de redescendre sur la D111f, la portion au-dessus du parking du Bout du Monde étant supprimée. Au niveau des Roches de Cormot, le JMB reste au-dessus des roches tout en s'éloignant du bord de la falaise dans le cadre de Natura 2000 (préservation de la flore).

**La Rochepot** : Au niveau de la carrière située le long de la N6, modification importante du tracé du JMB en passant par Bel Air, du fait de l'agrandissement de la carrière et de l'élargissement de la N6. Vers le château de la Rochepot, passage par la D111d en descente afin de gagner le village. **Modifications également en Saône-et-Loire** : Passage sur le flanc de Rome Château par la Fontaine des Dames nouvellement aménagée. Traversée du Mont de Rème, descente en direction de Marcheseuil, puis à flanc, gagner le lavoir d'Epertully.

**Sentier GR7 : Evelle** : Eloignement de quelques mètres du GR7 du bord de la falaise dominant le village. Ne pas essayer d'utiliser l'ancienne trace. **La Rochepot** : même modification que le JMB et passage par Bel Air.

## Sentiers du Pays Beaunois

**Bouilland** : Le raccourci du circuit N° 1 reste fermé pour cause d'exploitation forestière. **St Romain** : circuit n° 17 après la ferme de Brully, contournement de la parcelle cultivée par la droite en lisière de forêt. **La Rochepot** : circuit n° 18, après le château, passage par la D111d en montée afin de gagner Baubigny. **Vauchignon** : circuit n° 19, même modification que le JMB au-dessus des roches de Cormot.

*Remarques : Modifications figurant sur la nouvelle fiche du Sentier Boivin et la nouvelle édition de la carte des 28 circuits du Pays Beaunois. En vente en particulier dans les O.T. du Pays Beaunois.*

**Sous-secteur de Bligny/Ouche** : Le sentier de Montceau-Echarnant, initialement prévu en jaune et rouge, est maintenant balisé en rouge.

**Secteur de Châtillon/Seine** : Au cours du stage de baliseurs, rebalisateur du GR2 avec des adhésifs dans la traversée de Châtillon, ainsi que la totalité du sentier d'Epailly à Montigny-sur-Aube. Pendant le printemps, rebalisateur et remise aux normes des 12 autres sentiers du Pays Châtillonnais par la nouvelle équipe formée lors du stage (seul le sentier du Valverset n'a pas été rebalisé).

**Secteur de Montbard-Vitteaux** : 15 juin, inauguration des nouveaux sentiers de Montbard. Le Circuit de Fontenay, boucle de 24 km, vous conduira de Montbard à l'abbaye de Fontenay et Touillon. Deux variantes sont possibles : 13 km de Montbard à Fontenay ou 11,5 km de Touillon à Fontenay en passant par l'étang de St Bernard, l'étang de la Roche et le Petit Jailly où vous trouverez une aire de pique-nique. Dans le secteur de Montbard, vous observerez l'Arquebuse (pavillon de 1743), le grand faubourg (actuelle rue du faubourg), les Ursulines et l'église saint Thomas. Dans le secteur de Touillon, ne pas oublier : le village avec sa tour carrée vestige du château féodal, la manchisterie (fabrication de manches d'outils) et le Petit Jailly (ce nom a pour origine gallus qui signifie domaine du gaulois). Sur Fontenay, vos yeux s'arrêteront sur l'abbaye, consacrée en 1147 et restaurée au XX<sup>e</sup>. L'étang saint-Bernard, les anciennes mines, sans oublier le vallon ou cinq étangs se succèdent en amont de l'abbaye. Une fiche éditée par le Sivom de Montbard décrit le circuit.

**Secteur de Dijon** : Sentier des Grands Crus : Liaison Marsannay, Perrigny, Domois, la Sansfond, totalement impraticable actuellement à cause des travaux pour la plate-forme Rail-Route.

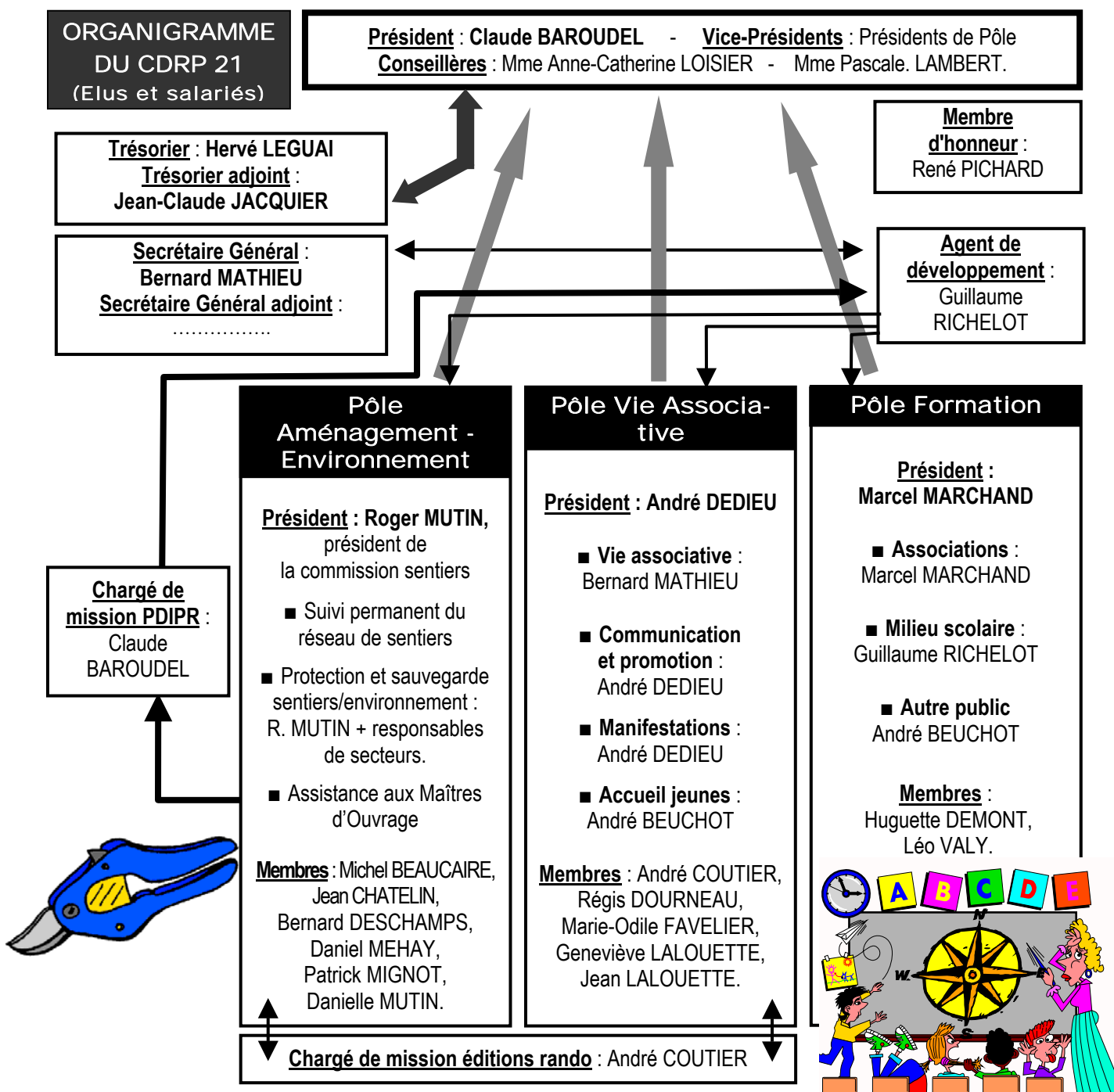
**Secteur Saône et Tille** : De nouveaux sentiers ont vu le jour cet été dans le Val de Saône :

**Pontailleur-sur-Saône** : Le 7 Juillet a eu lieu l'inauguration de 2 sentiers créés par l'O.T.. L. Moretto présente les circuits aux élus locaux. Cl. Barouzel précise le rôle de conseiller et l'aide que le CDRP a apportée. Puis Mr Abbey, Conseiller Général, maire de Pontailleur/Saône donne le départ du 1<sup>er</sup> circuit. Environ 60 personnes s'élancent sur le Mont Ardoux. L'après midi, 45 personnes participent à un rallye découverte sur le sentier des Ecluses qui s'étend sur les communes de Pontailleur, Maxilly et Heuilley.

**Les sentiers** : sentier du Mont Ardoux, 7 km. Sentier des écluses, 15 km.

**Canton de Seurre** : Samedi 20 Juillet, c'est au tour de la Communauté de Communes de Seurre d'inaugurer 2 sentiers sur les 7 réalisés : le sentier de l'écluse et le sentier Anne-Marie Javouhey. Le dévoilage du totem décrivant itinéraires et points forts est effectué par Mr Chossat de Montburon (président de la CC Seurre) en présence du Docteur Couzon, Conseiller Général, du représentant de la FFRP Mr Bruges et du Président du CDRP. Il remercie les élus et les bénévoles qui ont permis la réalisation de ces sentiers avec un hommage particulier au Président de la Commission Tourisme Mr Chapelotte.

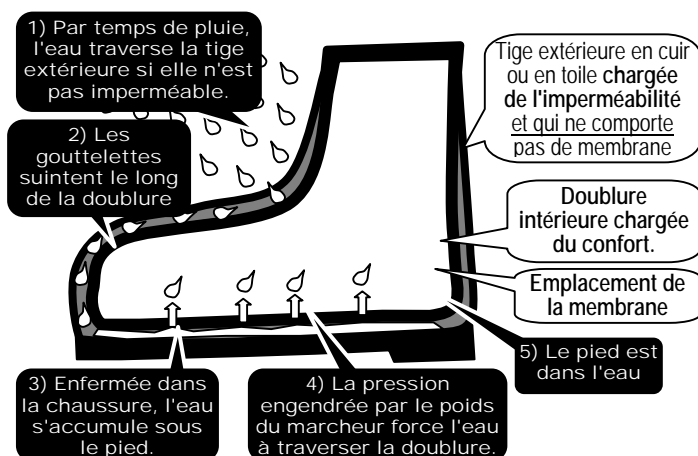
**Les sentiers** : N°1 : sentier de l'écluse, 6,7 km ☀ N°2 : sentier de la Bauche, 11,2 km ☀ N°3 : sentier de la Dame Renaude, 10,7 km ☀ N°4 : sentier de la Boucle de Cîteaux, 19,9 km ☀ N°5 : sentier du Champ Jarley, 8,9 km ☀ N°6 : sentier A.M.Javouhey, 15 km ☀ N°6 bis, 12,5 km ☀ N°7 : sentier du Chevreuil, 7,8km ☀ N°7 bis, 3,4 km



Ce bulletin est le vôtre. Envoyez-nous vos informations : manifestations, activités, nouvelles des sentiers ...etc.  
 Parutions : janvier, avril, septembre. Adressez vos documents au CDRP 21 au 10 du mois précédent. (De préférence sur disquette, zip, par mail ou à défaut, texte tapé à la machine).

## LE COIN DES TECHNIQUES

## POURQUOI VOS CHAUSSURES EQUIPEES DE MEMBRANES "IMPERMEABLES" PRENNENT-ELLES L'EAU ?



**D**e nombreux randonneurs se plaignent du manque d'efficacité des membranes "miraculeuses" qui équipent aujourd'hui un grand nombre de chaussures et sont sensées protéger de l'humidité.

Pour comprendre cette inefficacité, il faut rappeler le principe de base de construction d'une chaussure composée de trois éléments principaux :

- Une semelle en caoutchouc ou en plastique étanche.
- Une doublure de confort à l'intérieur.
- Une tige extérieure protégeant des chocs et de l'humidité tout en maintenant la cheville

Cette dernière et elle seule, qu'elle soit en cuir ou en toile, se charge d'arrêter l'eau de pluie, tout en laissant passer la transpiration. Or, les fameuses membranes sont accolées à la doublure intérieure. Leur action protectrice n'agit donc que quand la chaussure a déjà pris l'eau ! Cette eau emprisonnée entre la semelle étanche et la membrane microporeuse, finit sous la pression engendrée par le poids du marcheur, par traverser la doublure et inonder le pied. Le phénomène peut être aggravé par les mousses intercalaires jouant alors le rôle d'éponge et par l'effet de mèche. (Effet identique à celui produit par un sucre piqué debout sur une mince flaque d'eau). De plus, la membrane recouverte d'eau perd en partie sa capacité d'évacuation et enferme la transpiration. Lors d'une courte randonnée, il reste possible que l'humidité ne termine pas son parcours interne, laissant l'impression d'une certaine efficacité. L'eau n'en est pas moins enfermée dans les épaisseurs de la chaussure.

L'imperméabilité durable de ce type de chaussure est donc, comme pour toutes les autres, uniquement liée à la qualité des matériaux extérieurs, à leur traitement, à leur entretien et non pas à la présence d'une membrane microporeuse.

## LECTURE DE CARTE : LES NORDS...

**I**ls sont au nombre de 4 : le nord géographique, le nord magnétique, le nord Lambert et le nord UTM. Ils sont tous différents, ils ont chacun leurs

**LE NORD GEOGRAPHIQUE** ou nord vrai, est représenté par les méridiens terrestres, lignes fictives convergentes qui passent par les pôles, tracées sur les cartes. Les bords latéraux des cartes indiquent le nord géographique. On peut retenir 3 de ces lignes :

- Le **méridien de Paris**, qui passe par l'observatoire de Paris (Matérialisé de place en place par des disques de bronze dans la traversée de la capitale), utilisé jusqu'en 1914. Origine du quadrillage Lambert pour la France et des longitudes exprimées en grades (0 à 400gr). Il se situe à  $2^{\circ} 20' 14,025''$  à l'est du méridien de Greenwich.
- Le **méridien de Greenwich** ou international, qui passe par l'observatoire de Greenwich près de Londres. Origine des longitudes exprimées en degrés (0 à 360°) et du 0° des 60 fuseaux UTM (Universal Transvers Mercator), rotation vers l'est. Le fuseau 0-6° est le n°31.
- Le **méridien 180°** ou méridien de changement de date.

**LE NORD MAGNETIQUE** est le nord indiqué par l'aiguille aimantée de la boussole. Il est utilisé sur le terrain. Il a la particularité d'être en constante évolution, il varie dans le temps et diffère selon le point de situation. Pour cela, il faut faire appel à la déclinaison magnétique qui est l'angle formé par les nords géographique et magnétique. Cette indication est notée en marge de chaque carte avec la date de validité et l'évolution de l'angle. Actuellement et pour la Bourgogne, par exemple, la déclinaison est minimale et peut être négligée pour les petits déplacements. Le nord magnétique et le nord géographique peuvent être confondus.

**LE NORD LAMBERT** est un nord spécifique défini par le quadrillage kilométrique Lambert. Il n'est pratiquement plus utilisé. Pour la France, il ne se confond avec le nord géographique qu'avec le méridien de Paris qui est le départ de référence du quadrillage Lambert (le km 0 de ce quadrillage se situe à 600km à l'ouest du méridien de Paris). Il n'est pas utilisé pour l'orientation en randonnée.

**LE NORD UTM** est un nord spécifique défini par le quadrillage kilométrique UTM. C'est le système de repérage pour les GPS (Global Positioning System), tracé en bleu sur les nouvelles cartes 1/25000 de l'IGN. Ce quadrillage est rattaché à chacun des fuseaux de la projection UTM (60 fuseaux de 6°). Le nord UTM ne se confond avec le nord géographique qu'avec le méridien central, de tangente du fuseau considéré. Il n'est pas utilisé pour l'orientation en randonnée. Le quadrillage l'est pour définir une position GPS.

André COUTIER.

